



REGLEMENT INTERNE LOISIRS CREATIFS ET SOLIDARITE

AMICALE LAIQUE DE CHATEAU-THEBAUD
Loisirs créatifs et solidarité



La section fait partie intégrante de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud dont le siège est à l'Ecole publique Marcel Canonnet. L'affiliation à l'Amicale Laïque est obligatoire.

Chaque adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud, notamment les articles 1, 2, 3, 8 et 13 rappelés ci-dessous.

Article 1 : Objet.

Ce règlement précise le fonctionnement du Conseil d'Administration et des sections sportives ou culturelles de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud, en accord avec ses statuts et dans l'esprit de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education permanente : respect de la laïcité et de la personne, tolérance, accès du plus grand nombre aux loisirs et à la culture.

Article 2 : Lutte contre les violences, les incivilités et discriminations.

L'association affirme son engagement pour un cadre respectueux, inclusif et sécurisant pour l'ensemble de ses membres.

Chaque pratiquant, encadrant et référent s'engage à :

- *Adopter un comportement et un langage excluant toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination ;*
- *Ne pas banaliser ou encourager des comportements violents, même sous couvert d'humour ou de tradition ;*
- *Repérer et dénoncer les violences sexistes et/ou sexuelles ;*
- *S'assurer d'une prise en charge respectueuse des victimes.*

Tout manquement pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion et, le cas échéant, jusqu'à un signalement aux autorités compétentes.

Article 3 : Droit à l'image.

Au cours de son activité, l'adhérent est susceptible d'être photographié ou filmé pour un besoin de communication.

L'Amicale Laïque s'engage à diffuser ces images en privilégiant toujours la discrétion (visages aussi peu identifiables que possible) et dans le respect total des personnes.

Néanmoins, à tout moment, l'adhérent ou son représentant légal peut demander le retrait d'une photo.

Article 8 : Responsabilité des adhérents.

Tout participant doit être à jour de ses cotisations, fournir tous les documents nécessaires à la pratique de l'activité, prendre connaissance du règlement interne de la section et des garanties et limites de l'assurance proposée.

Lors de la pratique de l'activité, l'adhérent doit respecter les installations et le matériel mis à sa disposition et appliquer les règles de sécurité.

Article 13 : Contentieux.

Des poursuites pourront être engagées contre toute personne présumée coupable de détournement frauduleux de matériel ou de fonds appartenant à l'Amicale Laïque.

Par ailleurs, l'adhérent s'engage à respecter les contraintes spécifiques de la section ainsi que celles relatives au local où s'exerce l'activité.

ARTICLE 1 :

La section « LOISIRS CREATIFS ET SOLIDARITE » a été créée en septembre 2018.

ARTICLE 2 :

Elle se concentre autour de deux objectifs :

L'un est de permettre des découvertes, des échanges et des réalisations à base de fils ou de laine, en utilisant les techniques de patchwork, de tricot, de broderie ...

Le second vise à créer du lien dans un espace de rencontre intergénérationnel où règnent bienveillance, bonne humeur et convivialité.

De plus, ceux qui le souhaitent peuvent s'investir vers plus de solidarité en participant à des actions destinées à améliorer le confort ou les conditions de vie des plus démunis.

ARTICLE 3 :

Les adhérents se retrouvent le jeudi après-midi, chaque semaine, y compris parfois pendant les vacances scolaires.

ARTICLE 4 :

Aucun remboursement de la cotisation ne peut être envisagé de façon systématique en cours de saison.

ARTICLE 5 :

L'Assemblée Générale de la section est la même que celle de l'Amicale Laïque de Château Thébaud.

ARTICLE 6 :

Tout manquement à l'un des articles peut entraîner la radiation de la section sans indemnisation de la part de l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration du 06/11/2018

Dernière actualisation le 06/01/2026

Isabelle DECOURTY, Présidente

Je soussigné(e)accepte le règlement interne de la section LOISIRS CREATIFS ET SOLIDARITE et m'engage à le respecter.

DATE ET SIGNATURE :